

DREUIL-LES-AMIENS

Plan Local d'Urbanisme

ENQUETE PUBLIQUE

4 – Éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme



Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
en date du

Éléments inscrits au titre de la Loi Paysage n° 93-24 du 08 janvier 1993

Depuis la loi paysage n° 93-24 du 08 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, le Plan Local d'Urbanisme doit identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter des quartiers, rues, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'esthétique, historique ou écologique, et définir le cas échéant les prescriptions pour assurer leur protection. L'article 3 de cette loi modifie l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme en introduisant la prise en compte et la préservation de la qualité de ces paysages, et la maîtrise de leur évolution dans la délimitation des zones urbaines ou à urbaniser.

De plus, tous les travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié par un Plan Local d'Urbanisme et non soumis à un régime d'autorisation doivent faire l'objet d'une autorisation préalable au titre des installations et travaux divers (Article L.442-2 du Code de l'Urbanisme).

La commune de DREUIL-lès-AMIENS, par l'intermédiaire de l'élaboration du PLU, a souhaité recenser des édifices et édicules architecturaux ainsi que des sites et éléments naturels au titre de la loi Paysage pour les protéger en raison de leur valeur patrimoniale, historique, naturelle, affective ou symbolique.

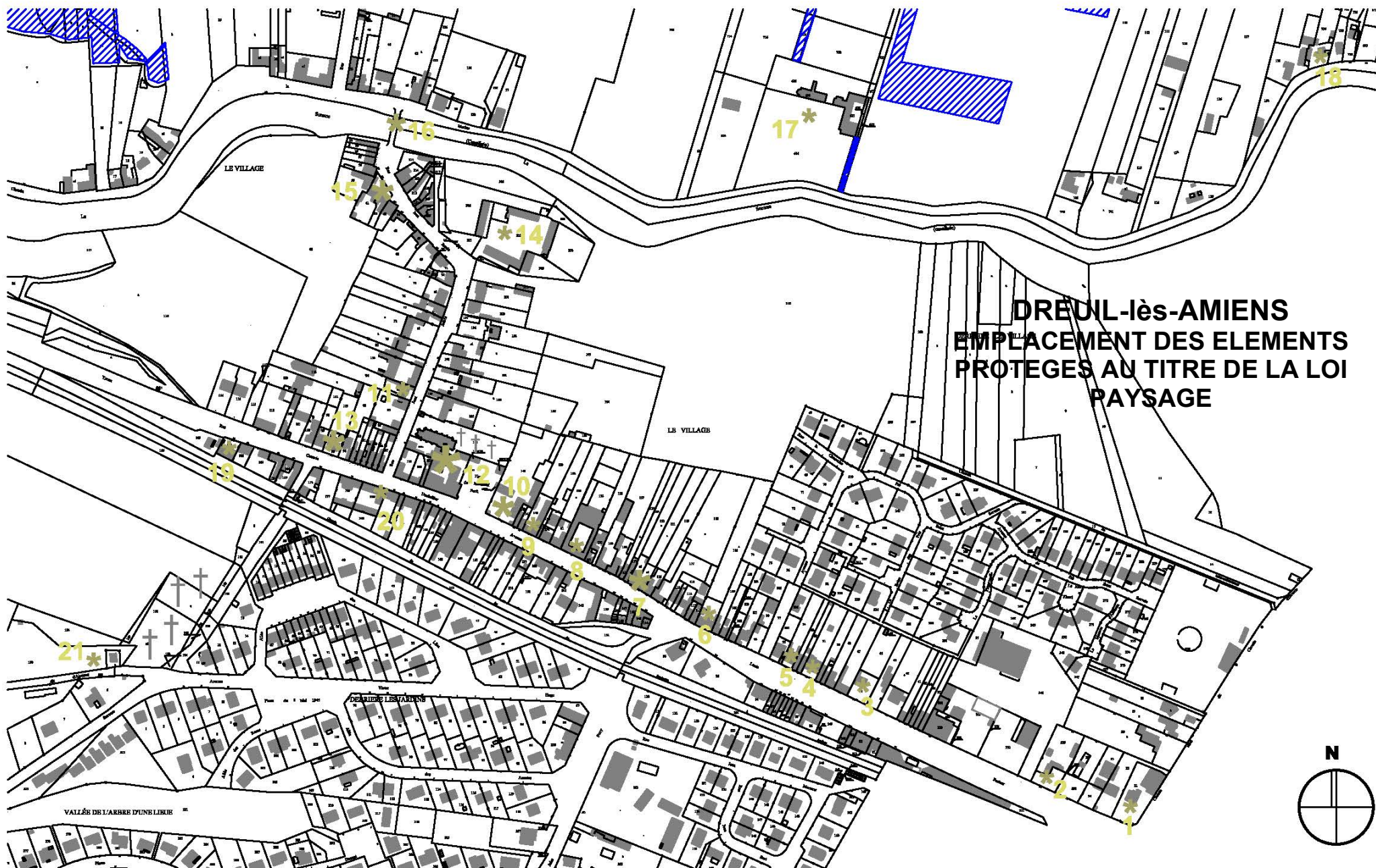
Par cette démarche, la municipalité permet la mise en place d'une politique de développement durable par la préservation du patrimoine naturel et urbain au profit des générations futures.

L'objectif n'étant pas moins de protéger les sites répertoriés que de faire prendre connaissance à chacun de la richesse du patrimoine local et de l'intérêt de l'entretenir et de le conserver.

Différentes catégories sont identifiées à DREUIL-lès-AMIENS... Essentiellement des éléments recensés au sein de l'habitat ancien.

Un plan récapitulatif les positionne dans l'agglomération.

Une liste offre ensuite -pour chacun d'entre eux- l'élément protégé, une illustration photographique, adresse et classement au PLU.



N° de repère	Illustrations	Secteur concerné Adresse	Éléments à préserver	Zonage PLU
1		Avenue Louis Pasteur	Composition des façades	U
2		Avenue Louis Pasteur	Composition des façades	U

3		Avenue Louis Pasteur	Villa - Forme et matériaux Mur de soubassement et grille	Ua
4		Avenue Louis Pasteur	Maison bourgeoise Ouvertures, lucarne Villa Maurice	Ua

5		Avenue Louis Pasteur	Maison bourgeoise Ornements de façade, ouvertures de toit et clôture Villa des Pâquerettes	Ua
6		Avenue Louis Pasteur	Bâti en front-à-rue Matériaux traditionnels Briques, Ornements de façade, lucarne, passage cocher...	Ua

7



Avenue Louis Pasteur

**Composition
minérale en
front-à-rue**
formée par des
habitations et
ponctuée de
**portes
cochères** ;
Utilisation
régulière de
**matériaux
traditionnels**
(dessins de
façades etc...)...

Ua

8		Avenue Louis Pasteur	Passage cocher	Ua
9		Avenue Louis Pasteur	Lucarnes de toit	Ua

10		Avenue Louis Pasteur	Maison de maître (épis de toit etc...) Clôture avec soubassement et grille et ses 2 guérites...	Ua
11		Rue Jean Jaurès	Forme des ouvertures, frises de céramique, modénature globale /composition des façades, lucarnes...	Ua



Avenue Louis Pasteur
& Rue Jean Jaurès



Composition d'ensemble marquant la centralité, à conserver : mairie, église et tombes de Guerre, bâtiment de la salle des mariages et salle des fêtes présentent des modénatures à conserver...

Ua

12



13		Rue Octavie Duchellier	Villas et bâti traditionnel avec leurs modénatures : variété des matériaux et des dessins, formes des ouvertures, lambrequins, ferronneries...	Ua
14			Imposant corps de ferme, bâtiments - de type longères-organisés autour d'une cour carrée ; les volumes, matériaux, la forme des ouvertures doivent autant que possible être conservés...	Ua

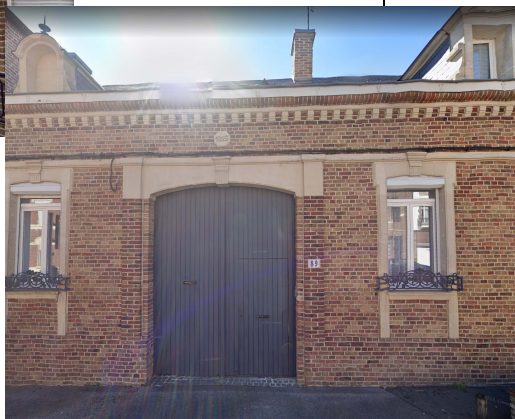
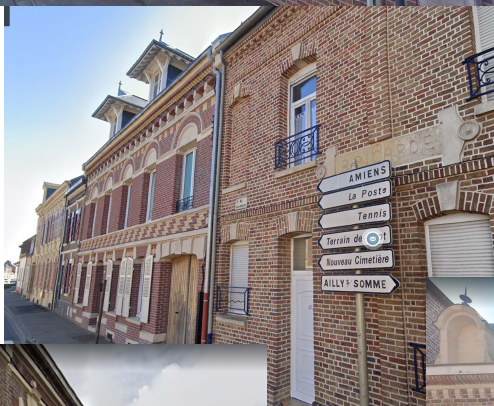
15		Rue Jean Jaurès	Alignement de petites maisons accolées soulignant le virage progressant vers le pont	Ua
16		Franchissement de la Somme	Forme du pont	N

17		Chemin de la Marine	Maison bourgeoise Volumes et ouvertures en façades, lucarnes de toit	N
18		Chemin de la Marine 	Composition d'ensemble - Villa traditionnelle : matériaux de façades, forme du toit et ses ouvertures, Perron béton façon branches (XIXème siècle) composantes de la clôture, ...	N

19		Rue Octavie Duchellier	Villa traditionnelle et ses modénatures : variété des matériaux et des dessins, formes des ouvertures, lambrequins, lucarne de toit...	Ua
21		Chemin d'Airaines	Croix en béton faisant office de calvaire Déplaçable selon les projets/aménagements futurs dans le secteur	AUrh



20



Avenue Louis Pasteur
N° 37 à 89

Alignement minéral
à conserver,
ainsi qu'un maximum
de modénatures en
façades et toitures...

Ua

